

## **Accueil et intégration des déplacés d'Ukraine en région Provence-Alpes Côte d'Azur en 2022 et 2023 – Eléments chiffrés**

### **1. Evolution du dispositif d'hébergement**

Premier pilier de la stratégie d'accueil, l'hébergement a été un défi de taille avec des structures existantes déjà saturées par l'accueil ou la mise à l'abri d'autres publics précaires.

De nouvelles solutions ont dû être mises en place, via les équipements touristiques (campings, résidences touristiques, ferry), les bâtiments publics vacants (EHPAD), ou encore la mise en place de structures modulaires.

Le premier accueil s'est fait dans des gymnases ou des hôtels. Dans les Alpes Maritimes, et de l'afflux de personnes à la frontière terrestre avec l'Italie, une solution de type HUB a été mise en place, avec une capacité permettant d'accueillir 150 personnes. En juin 2022, 172 personnes y ont été admis.

Du 16 mars à aujourd'hui : 4 493 personnes ont été admises pour un hébergement sur le dispositif du HUB Ukraine, dont 2 400 ont été desserrées. Soit environ 55 personnes chaque semaine, 7j/7 24h24, depuis le 16 mars 2022.

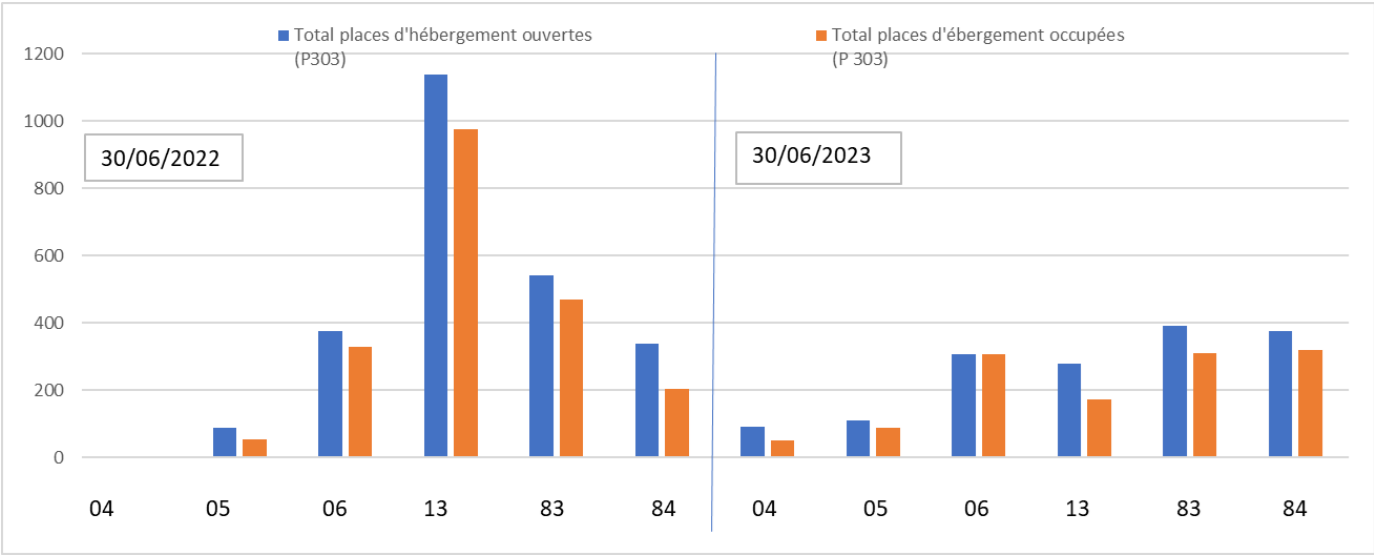
Du côté des Bouches du Rhône, un Ferry d'une capacité de 1 600 personnes a été mobilisé et a pu prendre en charge plus de 800 personnes. Il a été doté d'un ensemble de services proposant une démarche d'intégration globale qui vise à l'accès aux droits, à la santé, à l'éducation, et à l'emploi des ressortissants ukrainiens.

En France, plus de 87 000 places ont été créées dont près de 60 000 demeuraient actives à la fin de l'année 2022.

En PACA, le pic de places créées a été atteint en mai 2022, avec 3 835 places d'hébergement collectif recensées, et 2 203 places occupées.

Au 30/09/2023, sur 1 554 places d'hébergement financées par le P303 en région, 1 244 sont occupées. Le plafond du parc d'hébergement pour la région PACA est de 2000 places.

Graphique 1 : Evolution des places d'hébergement ouvertes et occupées au 30/06/2023 et au 30/06/2022

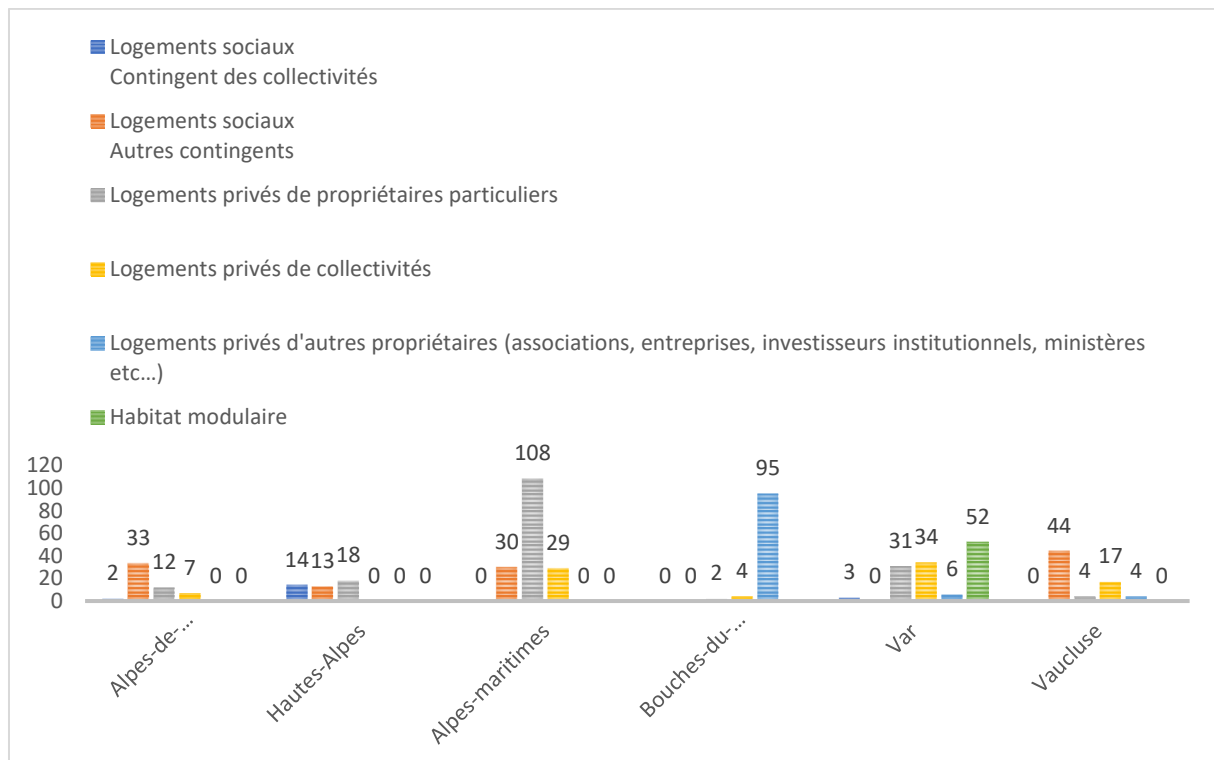


Source : DREETS PACA

## 2. L'accès au logement

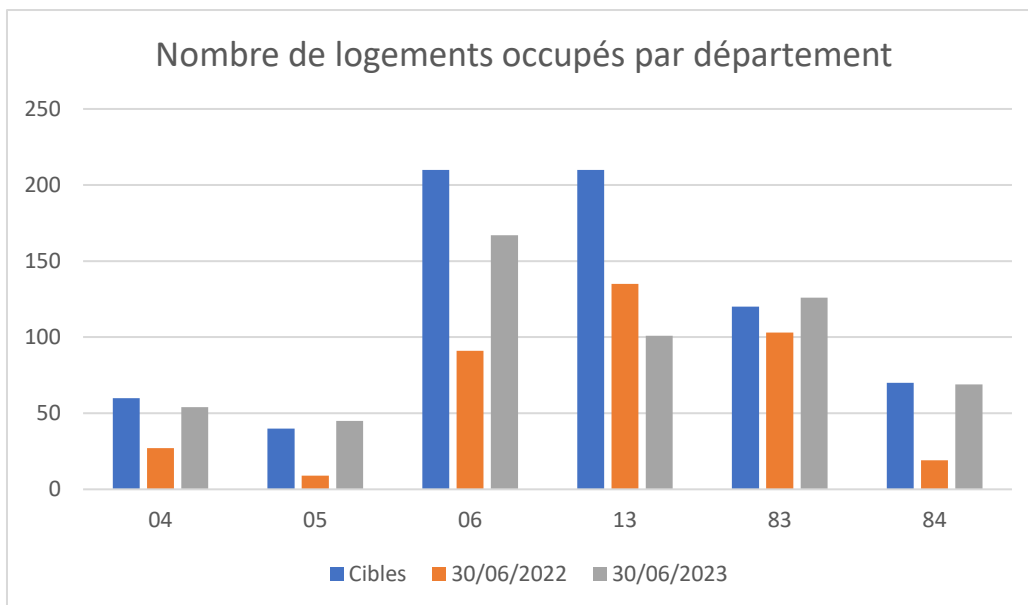
A compter de juin 2022, et après une phase d'accueil massif d'urgence, une stratégie d'accès au logement s'est mise en place. Une cible de 710 logements à mobiliser, avait été fixée pour la région PACA. Au 30 juin 2023, nous comptabilisions 562 logements occupés, soit 79%.

**Graphique 2 :** Répartition du nombre de logement par typologie, et par territoire de logement mobilisés



Source : DREETS PACA, données au 30/06/2023

**Graphique 3 :**



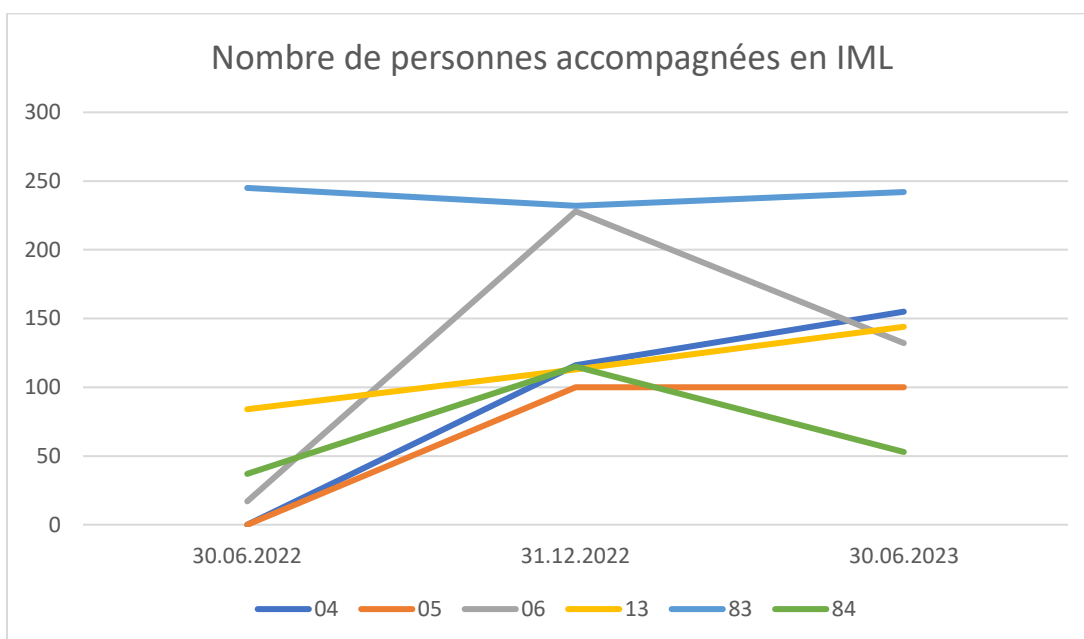
Source : DREETS PACA

Cette cible, indicative, a notamment été nécessaire afin de donner des volumes d'activité prévisionnels pour les opérateurs d'intermédiation locative (IML) dans les départements et établir des conventions.

Le dispositif IML Ukraine a été mis en place pour orienter les personnes issues de centres d'hébergement ou accueillies chez des particuliers, alors que la plupart n'avaient pas encore trouvé de travail en France. Il s'agissait à la fois de pouvoir les aider à trouver un logement temporaire et d'assurer leur accompagnement pendant la période de leur séjour.

Ce dispositif est porté par chaque DDETS qui nous a fourni des données comparatives entre juin 2022, décembre 2022, et juin 2023.

Graphique 4 :



Source : DDETS

Si les propositions de logement progressent, elles demeurent difficiles à mettre en œuvre du fait des incertitudes liées à la durée du conflit, de la situation économique des déplacés et de l'état des capacités de logement en région, avec une défaillance du logement locatif social, qui a fait reposer sur le parc privé, et le parc des collectivités territoriales l'essentiel de l'effort.

### **3. Mesure exceptionnelle de soutien aux hébergeurs citoyens**

Depuis le début de la crise ukrainienne, un grand nombre de particuliers ont hébergé spontanément des déplacés ayant fui la guerre. En plus des hébergements solidarités mis en place spontanément, un dispositif d'hébergement citoyen, CAD accompagné et vérifié a été mis en place.

On compte aujourd'hui plus de 15 000 personnes accueillies dans l'hébergement citoyen sur le territoire national. Afin de valoriser cet élan de solidarité et de générosité spontanée dont ont fait preuve les particuliers, la première ministre a annoncé la mise en place d'un dispositif de soutien économique direct aux familles accueillantes.

Cette mesure exceptionnelle de soutien est effective depuis le 22 novembre 2022.

Début août, 982 dossiers ont été réceptionnés par l'Agence de services et de paiement, et 721 dossiers ont été payés pour un total de 787 270€.

Tableau 1 : Suivi des dossiers ayant fait la demande de soutien en date du 07/08/2023

	Nombre de dossiers réceptionnés	Nombre de dossiers accordés	Nombre de dossiers refusés	Nombre de dossiers payés	Montant mis en paiement
04	43	33	2	33	32 815 €
05	31	24	1	24	24 660 €
06	429	314	19	313	353 715 €
13	256	180	7	178	198 520 €
83	152	120	1	118	122 530 €
84	71	56	4	55	55 030 €
<b>PACA</b>	<b>982</b>	<b>727</b>	<b>34</b>	<b>721</b>	<b>787 270 €</b>

Source : DIHAL

### **4. Données sur l'ADA**

Près de 115 000 personnes ont été accueillies en France de manière cumulée depuis le début du conflit. Fin décembre, 86 000 APS étaient encore en vigueur et 45 000 Ada étaient versées.

Au 30/08/2023, le nombre d'allocataires de l'ADA en région PACA s'élève à 11 175 personnes, soit 15,4% du nombre d'allocataires au niveau national ;

Concernant le département des Alpes Maritimes : 6. 644 personnes sont couvertes par la carte ADA.

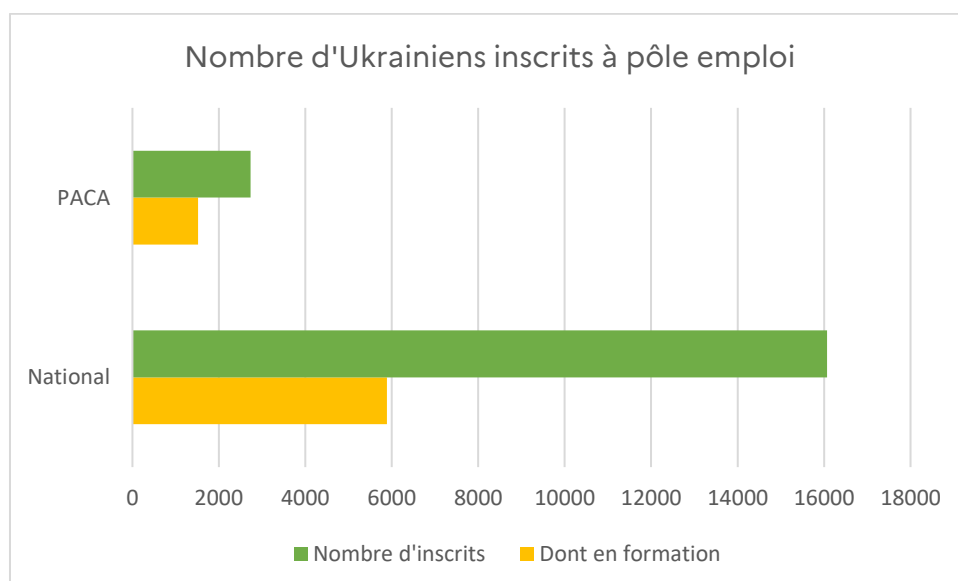
## 5. Inscription pôle emploi

Concernant la situation des déplacés ukrainiens inscrits à pôle emploi, la stratégie s'est mise en place progressivement à compter de l'été 2022. Au **28 juin 2023, les chiffres étaient les suivants** :

-16 069 ukrainiens sont suivis par le service public de l'emploi, dont 5 890 en formation. En PACA, ils sont 2 731 en région Paca, soit 17% du national.

En région, 1 521 Ukrainiens sont en formation, soit 56% des personnes inscrites.

Graphique 5 :

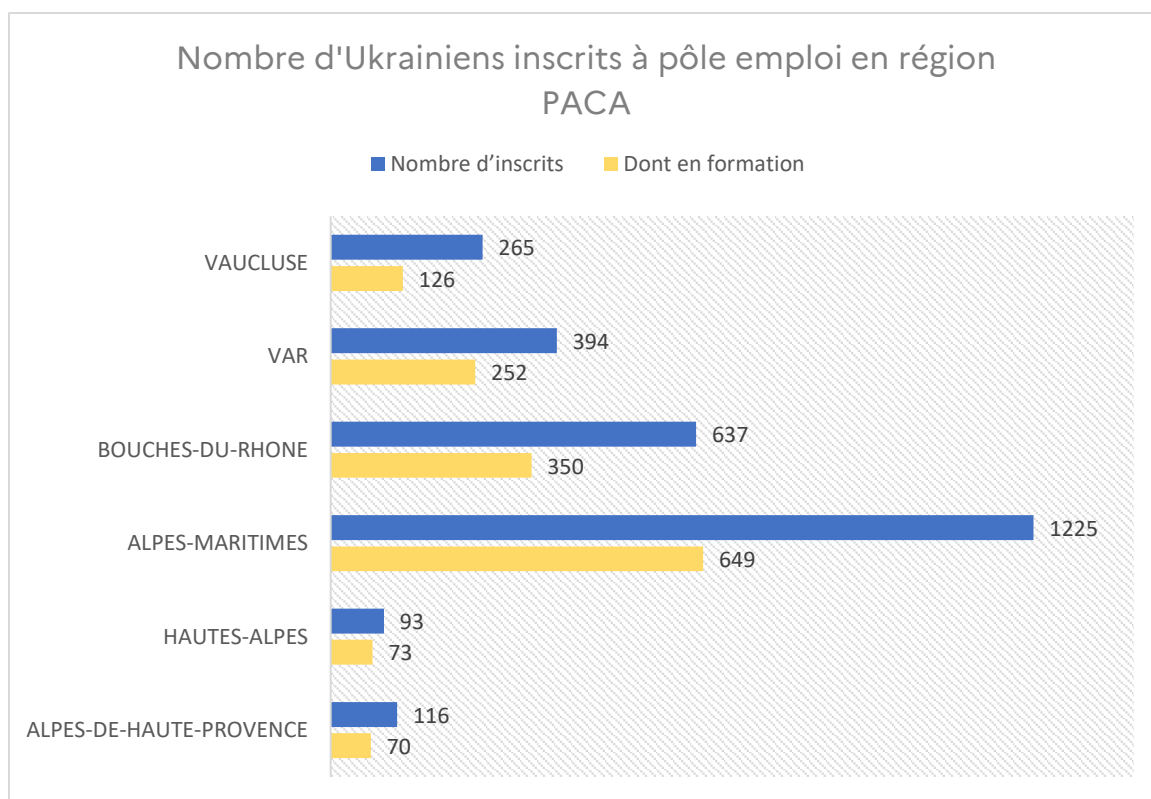


Source : pôle emploi au 28/06/2023

Les caractéristiques des personnes déplacées inscrites dans notre région sont semblables aux caractéristiques nationales : environ 80% de femmes, 25% de plus de 50 ans. Pour accompagner à la levée de freins, 12% des personnes inscrites sont suivies en accompagnement global, contre 6% au national.

La répartition dans les territoires est la suivante :

Graphique 6 :



Source : pôle emploi au 28/06/2023

#### Concernant les formations Pôle emploi mobilisées dans notre région :

En 2023, 151 personnes ont intégré une formation AFC FLE/FLI à visée professionnelle et 104 places restent à pourvoir

Les AFC FLE à visée professionnelle ont été réalisées en marché subséquent dans le contexte de l'arrivée d'ukrainiens mais sont accessibles à toute personne relevant de la situation visée. Elles ciblent des secteurs d'activité portant des métiers en tension définis au marché : BTP, Hôtellerie-restauration, Commerce, Santé-Service à la Personne, Agriculture.

**Concernant l'emploi des déplacés**, une publication de la DARES datant d'avril 2023 nous indique que :

- 15 100 personnes nées en Ukraine ont été salariées au moins une heure dans le mois, et n'avaient jamais été salariées dans le champ DSN (hors salariés des particulier-employeurs et certains contrats agricoles) avant mars 2022. 70% sont des femmes.
- Le principal secteur d'emploi demeure l'hébergement restauration (25% des déplacés ukrainiens) suivi par la construction (11%) puis, à parts égales, les activités de services administratifs et de soutien et le commerce /réparation d'automobiles et de motocycles (10%).
- Les trois principales régions d'insertion professionnelle sont l'Île de France (26%), Auvergne-Rhône-Alpes (13%), Provence-Alpes-Côte d'Azur (12%). Les départements où

travaillent le plus grand nombre de déplacés ukrainiens sont Paris et les Alpes-Maritimes suivis par la Loire-Atlantique.

- Les déplacés ukrainiens en emploi sont à quasi-parts égales en CDI (45%) et CDD (46%, dont 83% en CDD de plus d'un mois) ; puis en intérim (8%) et autres natures de contrats (2%).

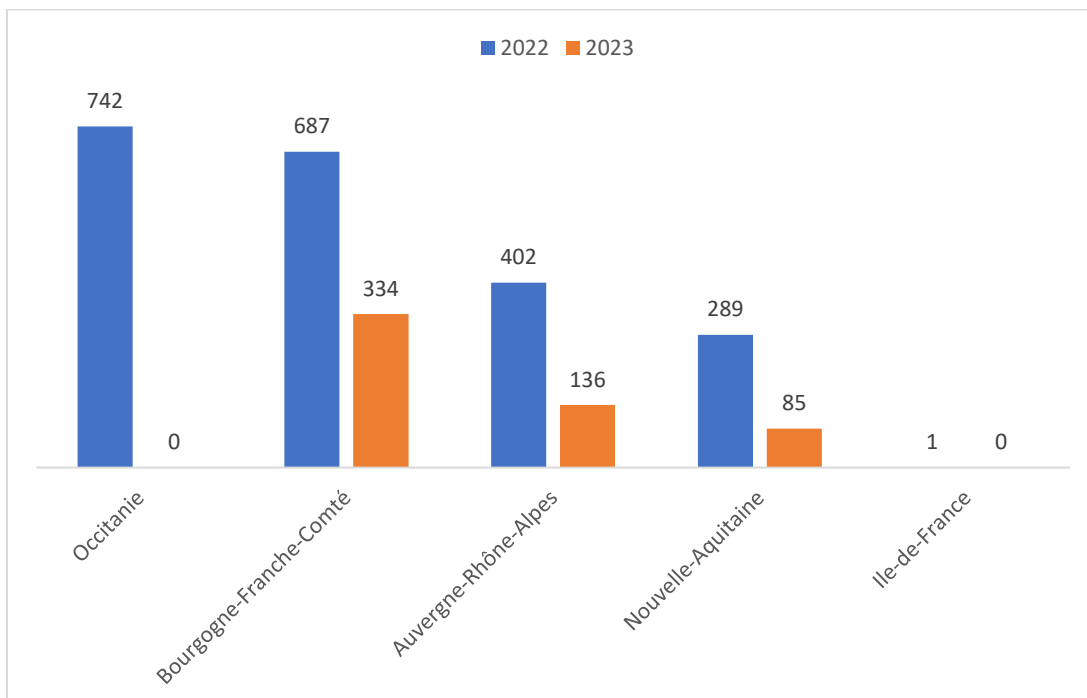
## 6. Le dispositif de desserrement

**Dispositif inédit en région, le desserrement consiste à réorienter des personnes d'un territoire à un autre, pour leur permettre d'entreprendre, sur des territoires moins tendus, leurs démarches liées à leur premier accueil et leur intégration.**

Depuis le début de ce dispositif, mis en place spécifiquement pour la région PACA au vu des tensions, 3 481 Ukrainiens ont pu être orientés en région et hors région (2 402 personnes en provenance des Alpes-Maritimes, 960 des Bouches-du-Rhône, et 119 du Var).

- Grâce à la solidarité des autres régions, le nombre de desserrements opérés hors PACA a été de 2 676 (2 121 en 2022, et 555 en 2023) :

**Graphique 7 : Orientations en Province**



Source : DREETS PACA, données de mars 2022 au 30 septembre 2023

Le nombre d'orientations et de desserrements des déplacés ukrainiens depuis 2023 révèle une baisse du nombre de besoins sur le territoire.



Malgré cette baisse relative, la nécessité de place de desserrement reste forte. En effet, nous pouvons cibler nos besoins entre 60 et 70 places par mois.

- Des réorientations ont également été effectuées au sein de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à hauteur de 805 personnes.

Tableau 2 : desserrement effectué en PACA de mars 2022 à septembre 2023

Alpes-de-Haute-Provence	316
Hautes-Alpes	99
Alpes-Maritimes	20
Bouches du Rhône	91
Var	86
Vaucluse	197

Source : DREETS PACA